

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2182

Edition du
23 octobre 2017

DANS CE NUMÉRO

De Prévoyance vieillesse 2020 à PV 20xx (Jean-Daniel Delley)

Seul un paquet global et équilibré trouvera une majorité

Le périmètre élastique des activités agricoles (Michel Rey)

La bataille contre le mitage du territoire non constructible a commencé (2 / 2)

Le pont d'Hollywood par-dessus le «Röstigraben» (Jacques Guyaz)

Sous le succès des films américains, la réalité du clivage linguistique

Dix ans de crise: ça se fête! (Jean-Pierre Ghelfi)

Il est temps de tirer quelques enseignements de l'action des banques centrales et des pouvoirs publics

Correction (Rédaction)

De Prévoyance vieillesse 2020 à PV 20xx

Seul un paquet global et équilibré trouvera une majorité

Jean-Daniel Delley - 17 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32270>

Au soir du 24 septembre dernier, les vainqueurs du scrutin ont eu le triomphe modeste. Et pour cause: ils ne disposent pas d'une solution alternative qui permette tout à la fois d'assurer le financement de la prévoyance vieillesse et de passer l'obstacle référendaire.

Si la droite (PLR et UDC) ne préconise pas ouvertement le passage de l'âge de la retraite à 67 ans, elle tient en réserve sa [proposition](#) d'un mécanisme automatique de frein à l'endettement de l'AVS telle que formulée en 2016 par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du National: si le fonds AVS descend au-dessous des dépenses annuelles, le Conseil fédéral doit immédiatement présenter des mesures d'assainissement; en cas d'échec, le relèvement de l'âge de la retraite jusqu'à 67 ans est automatiquement et progressivement enclenché dès que le fonds passe au-dessous de 80% de la somme des prestations annuelles.

Par ailleurs les opposants à PV 2020 tiennent à traiter séparément l'assainissement financier de l'AVS. L'urgence commande de traiter prioritairement l'AVS, prétendent-ils. C'est dire que la droite va tenter d'abord de faire passer l'âge de la retraite des femmes à 65 ans avec une

augmentation modeste de la TVA. Si le projet peut trouver une majorité parlementaire, il est peu probable qu'il convainque le peuple.

Cette priorité ne repose sur aucune analyse sérieuse. Certes, selon le droit en vigueur, le fonds AVS doit se monter à l'équivalent d'une année de prestations. Il s'agit à la fois d'une garantie de liquidités (les rentes sont payées mensuellement, les cotisations sont perçues trimestriellement) et d'une réserve de sécurité; elle pourrait diminuer sans pour autant mettre en danger le versement des rentes alimentées par les cotisations. Dans les conditions actuelles, à savoir sans réforme du financement de l'AVS, le fonds représenterait encore près des deux tiers du montant annuel des rentes. De plus, le financement additionnel éventuellement nécessaire peut être réalisé relativement rapidement.

Le deuxième pilier, priorité nécessaire

L'urgence se trouve en réalité du côté de la prévoyance professionnelle. Car, pour elle, des mesures de rééquilibrage financier ne déploient leurs effets qu'à long terme.

Selon une [étude](#) de l'Office

fédéral des assurances sociales, les caisses de pension ont puisé en 2015 pas moins de 1,3 milliard de francs dans les avoirs des actifs pour financer les rentes des retraités. Ce transfert entre les générations est contraire au principe de la capitalisation qui caractérise le deuxième pilier. En cause, le taux de conversion minimal de 6,8% imposé par la loi qui, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, garantit des rentes supérieures à ce que le capital épargné peut fournir.

Les adversaires de PV 2020 n'ont cessé de dénoncer l'injustice faite aux jeunes par le projet, qui corrigeait pourtant ce défaut. On s'étonne dès lors qu'ils ne montrent pas plus d'empressement à éliminer ce transfert indu entre les générations et à répondre aux [demandes](#) des caisses regroupant les salariés modestes qui souffrent particulièrement de ce taux de conversion.

Mais une deuxième étape, qui verrait une baisse du taux de conversion couplée à une hausse des cotisations pour sauvegarder le niveau des rentes, n'aurait pas davantage de chances que la retraite à 65 ans pour les femmes conjuguée avec une hausse de la TVA.

Prétendre que le paquet PV 2020 a échoué face au cumul des oppositions, c'est oublier

que les précédentes réformes, ponctuelles et sans compensations, ont toutes été clairement rejetées: en [2004](#), le relèvement de l'âge de la retraite des femmes; en [2010](#), l'abaissement du taux de conversion.

Aucun projet touchant à la prévoyance vieillesse n'a échoué de si peu que PV 2020. C'est dire qu'une réforme globale garde toutes ses chances. Et c'est même la seule voie praticable pour garantir l'équilibre de cette réforme: présenter simultanément ses coûts et ses avantages.

Au demeurant, cette réforme, dont personne ne nie la

nécessité, ne pourra longtemps encore faire l'économie d'une réflexion sur le rééquilibrage des deux piliers, AVS et prévoyance professionnelle. Le deuxième pilier souffre de son organisation obsolète ([DP 1849](#)): de trop nombreuses caisses de taille insuffisante générant des coûts de fonctionnement élevés; manque de professionnalisme des directions, qui recourent de manière excessive à des gérants externes rendant onéreuse la gestion des actifs. Tous défauts qui pèsent sur la performance, médiocre, de trop nombreuses caisses, comme le constate une [étude](#) menée par des chercheurs de l'Université de Saint-Gall.

Enfin le deuxième pilier, de par le volume considérable des capitaux engrangés - plus de 800 milliards -, représente une épargne forcée de plus en plus difficile à investir de manière rentable et utile à l'activité économique ([DP 1956](#)), pour ne rien dire du nécessaire respect des critères environnementaux et sociaux dans le choix des placements.

Le renforcement de l'AVS, modestement tenté par PV 2020, reste donc une perspective d'actualité. Il ne pourra se réaliser que progressivement et non à coup d'[initiatives](#) telles que préconisées par [l'extrême gauche](#).

Le périmètre élastique des activités agricoles

La bataille contre le mitage du territoire non constructible a commencé (2 / 2)

Michel Rey - 19 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32280>

La prochaine révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire devra s'attaquer à la prolifération et la dispersion des bâtiments et installations liés aux activités plus ou moins proches de l'agriculture, outre la question des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés ([DP 2181](#)).

Selon les exigences de la politique fédérale agricole, les agriculteurs sont invités à faire preuve d'esprit d'initiative en développant des activités comme sources de revenu complémentaire (agrotourisme,

ventes à la ferme, artisanat, atelier de réparation, etc.). Par ailleurs, les nouvelles formes d'exploitations agricoles et horticoles multiplient la construction de serres. La séparation entre zone à bâtir et non constructible s'en trouve sérieusement remise en cause.

C'est pourquoi, dans ses [propositions de révision](#) de la LAT, le Conseil fédéral avance deux nouvelles dispositions.

D'abord n'accepter en zone agricole que des activités qui soient, de par leur nature,

étroitement liées à l'agriculture, par exemple l'agrotourisme ou certaines prestations sociothérapeuthiques. Les constructions liées aux activités dépourvues d'un tel lien, comme les menuiseries et les ateliers de réparation, seraient interdites.

Ensuite vient la proposition de la zone agricole dite spéciale. Elle est destinée à accueillir les constructions et installations liées à une exploitation agricole et horticole pour laquelle l'exploitation du sol n'est

globalement pas prépondérante. Il appartiendra au Conseil fédéral de définir les critères d'appréciation applicables à ce type de zone. Etant entendu que les compétences en la matière sont confiées au canton.

Les prises de position d'organismes très directement concernés par la gestion du territoire hors zone à bâtir - soit l'[Union Suisse des paysans](#), la [Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire](#), les [Verts](#) - révèlent bien les divergences et les conflits annoncés autour du hors zone.

En ce qui concerne la zone agricole spéciale, l'Union suisse des paysans s'y oppose, prétextant qu'elle est déjà possible dans le cadre de plusieurs législations cantonales. A l'inverse, les Verts appuient cette nouveauté pour autant que sa création s'accompagne d'un prélèvement de la plus-value.

De manière plus générale, les positions des agriculteurs et des protecteurs du paysage semblent inconciliables. La première opposition de fond porte sur la portée de la réglementation. Les protecteurs de la nature

demandent son renforcement, seul moyen d'assurer une protection efficace du paysage et d'éviter le mitage du territoire. L'USP s'oppose aux nouvelles dispositions, craignant qu'elles n'entraient l'activité agricole. Pour elle, il n'y a qu'une agriculture, dont les activités sont définies par la loi fédérale sur l'agriculture. La LAT doit s'y référer et ne pas inventer des catégories avec leur réglementation qui ne reposent sur aucun concept juridique existant.

Deuxième controverse: le rôle de la politique d'aménagement. Dans sa prise de position, l'USP affirme que *«la LAT est une loi-cadre et ne doit pas faire de la politique agricole et environnementale, énergétique ou de la politique du tourisme. Elle doit laisser une marge de manœuvre à ces secteurs dans le cadre des principes généraux qu'elle définit, même si cela implique de construire en dehors de la zone à bâtir»*.

Pour leur part, les Verts demandent clairement, à l'inverse de l'USP, de renforcer l'aménagement du territoire dans son rôle de coordination des politiques ayant des effets sur l'espace (protection du paysage, transport, logement, énergie, agriculture).

Ces oppositions expliquent les divergences en matière de partage des compétences. Les milieux de la protection souhaitent clairement un renforcement de la Confédération, ne faisant pas confiance aux cantons. Les défenseurs de l'agriculture sont partisans de renvoyer aux cantons conformément à l'esprit de la LAT.

Intéressante enfin est la position du [SAB](#), groupement qui défend les régions de montagne. Pour lui, les problèmes d'aménagement se concentrent d'abord dans le Plateau suisse entre Genève et le lac de Constance. On doit envisager des dispositions pour le hors zone qui sont différentes pour le Plateau d'une part et pour les régions alpines de l'autre. La priorité revient clairement au Plateau où l'urbanisation doit être absolument maîtrisée. En revanche, dans les régions alpines, les dispositions d'aménagement doivent faire preuve de souplesse, ne pas entraver mais valoriser leurs potentialités agricoles, touristiques et paysagères.

La bataille autour du hors zone à bâtir a commencé. Difficile à ce stade de savoir qui seront les gagnants et les perdants.

Le pont d'Hollywood par-dessus le «Röstigraben»

Sous le succès des films américains, la réalité du clivage linguistique

Jacques Guyaz - 22 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32287>

Le constat des [statistiques de fréquentation](#) des salles de cinéma en Suisse est le même chaque année: en 2016, les 10 premières places sont squattées par les films de super héros et par les dessins animés concoctés pour les adolescents par les scénaristes et les experts en effets spéciaux de la côte californienne. C'est le cas de huit titres sur dix en Suisse alémanique et de sept en Suisse romande. Ce sont d'ailleurs les mêmes.

Ce quartier de Los Angeles du nom de Hollywood a ainsi acquis le pouvoir de définir l'univers mental et visuel de la jeunesse de la planète. Il a du coup créé une véritable coupure d'avec le monde des adultes, qui n'existait pas voici cinquante ans lorsque les grands films étaient vus par tous les publics.

Mais revenons à la Suisse. L'intérêt de cette [liste de films](#) réside bien sûr dans les autres œuvres, celles qui ne nous viennent pas des usines de Los Angeles. Mettons de côté une espèce d'ovni, un film hollywoodien d'aventure comme on n'en fait plus, tous

publics, grand acteur, grands paysages, histoire féroce: *The Revenant* arrive deuxième en Suisse alémanique et sixième en Suisse romande.

Chez nos compatriotes alémaniques, la production en tête, devant les Américains, est une nouvelle version de *Heidi*, un film produit en Allemagne sous le parapluie de Disney, mais bien sûr profondément connecté à l'identité helvétique d'Outre-Sarine. Dans les salles des cantons romands, *Heidi* occupe une honorable 14e place, rien de commun à la déferlante qu'a connu ce film de l'autre côté de la frontière linguistique.

Le classement de Suisse romande fait apparaître deux grandes différences avec le reste de la Suisse, grâce à la présence de deux films francophones parmi les dix premiers. Tout d'abord *Demain* un documentaire français qui propose des solutions pour réinventer l'agriculture, la vie, l'économie à travers des illustrations concrètes face aux défis posés par le changement climatique et les crises économiques ([DP 2111](#)). Ce film, numéro 3 de l'année chez

les Romands avec 104'000 entrées, n'a attiré que 41'000 spectateurs chez les Alémaniques. La différence est encore plus spectaculaire avec *Ma vie de Courgette*. Le film d'animation de Claude Barras, en quatrième position en Suisse romande avec 97'000 spectateurs, film suisse ayant réalisé en 2016 le plus d'entrées dans notre pays, toutes régions confondues, grâce à son succès en terre francophone, n'a attiré que... 4'000 spectateurs Outre-Sarine.

Ces chiffres n'ont rien de surprenant. Le fossé médiatique et culturel entre les régions linguistiques demeure une réalité, surtout dans les médias audiovisuels. Les Journées de Soleure et le Festival de Locarno donnent une image d'unité qui touche les professionnels du cinéma. Mais le public, lui, vit dans des univers très différents selon qu'il habite à Zurich ou à Genève.

On peut le déplorer, mais plus que jamais, c'est Hollywood qui réunit les amateurs de cinéma en Suisse.

Dix ans de crise: ça se fête!

Il est temps de tirer quelques enseignements de l'action des banques centrales et des pouvoirs publics

Jean-Pierre Ghelfi - 18 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32276>

Le gros de la tempête est derrière nous. Cette tempête ne doit rien au réchauffement climatique, mais tout à un monde de la finance insatiable et à des conceptions économiques calamiteuses.

Commencerions-nous à sortir la tête de l'eau? La crise dite des *subprimes* fête cette année ses dix ans. Nos économies en sont encore toutes cabossées — certaines davantage que d'autres.

Le chômage a grimpé un peu partout. Même s'il a commencé à reculer ici et là, son niveau actuel reste supérieur à celui d'avant. Les salaires ont peu augmenté, quand ils n'ont pas reculé dans certaines branches. L'emploi s'est trop souvent précarisé.

A l'autre bout de l'échelle, les milieux aisés sont devenus plus riches, et souvent de beaucoup. L'équité et la solidarité qui sont à la base d'un fonctionnement démocratique de la société n'y trouvent plus leur compte. Même [le FMI s'en inquiète](#). C'est dire!

On doit se demander ce qu'il serait advenu si les principales banques centrales des pays développés (USA, UE, Japon et Suisse) n'avaient pas injecté dans le système économique des milliers de milliards de dollars, d'euros, de yen et de francs afin d'éviter que la crise

financière de 2007 ne se transforme en crise généralisée — un tant soit peu analogue à celle des années 30 du siècle dernier. Il est possible, peut-être même probable, que nous aurions revécu une telle crise. Et les dommages auraient été bien pires que ceux que nous avons effectivement connus.

Le piège de la déflation

On pourrait nous objecter que ces considérations sont toutes spéculatives - pas au sens financier du terme! - puisqu'il est impossible de savoir ce qui se serait passé si les banques centrales n'avaient pas agi. Nous avons pourtant quelques raisons de penser que nous aurions été davantage cabossés.

En effet, sans leurs interventions, on ne voit pas comment nous aurions pu éviter le piège de la déflation — qu'il serait aussi possible d'appeler implosion. C'est-à-dire d'une situation dans laquelle la conjoncture se dégrade, entraînant un processus de contraction de l'activité économique avec son lot de faillites d'entreprises, de pertes d'emplois et de tout ce qui s'ensuit. D'ailleurs la BNS y a fait explicitement référence en mentionnant «[le risque de développements déflationnistes](#)».

Ce risque aurait été d'autant

plus élevé que, parallèlement, les gouvernements ont pratiqué des politiques de rigueur budgétaire avec l'objectif avoué de réduire la taille de l'Etat et son endettement. La Confédération a été à cet égard un élève modèle — si l'on ose dire. Elle est en effet parvenue à diminuer sa dette de 25 milliards de francs (de 124 milliards 2003 à 99 milliards en 2016). Du coup, la part de cet [endettement](#) est passée de 26% à 15% du PIB. A notre connaissance, aucun autre pays n'a réalisé une telle «*performance*».

Indispensable et vertueux

Cette politique d'austérité, proclamée indispensable et même vertueuse, peut avoir des effets dévastateurs lorsque la conjoncture se détériore et tant qu'on ne peut exclure une récession, voire une crise. Or c'est bien la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés à partir de 2008.

Rester passif face à une telle éventualité est, pesons nos mots, irresponsable. Pourquoi? La crise des années 30 a montré que, contrairement aux prétentions des théories libérales alors dominantes, l'économie ne se stabilise pas «*spontanément*» ni ne se rétablit «*automatiquement*». L'Etat doit intervenir pour contribuer à redresser une conjoncture dégradée. Il doit le

faire en pratiquant le «*deficit spending*», c'est-à-dire dépenser davantage qu'il n'encaisse et donc ne pas craindre de s'endetter.

Dans une telle situation, la dette de l'Etat est un moindre mal par rapport aux dégâts causés aux entreprises, aux emplois et aux ménages. En Suisse, cette politique a souvent été dénommée «*programme de relance*».

La faute à l'Etat

Les enseignements de cette crise ont malheureusement été vite oubliés. D'autant plus vite que les sombres années de la deuxième guerre mondiale ont été suivies par la période de croissance quasi ininterrompue dite des «*30 glorieuses*», de 1945 à 1975. C'est à cette période que le parti radical a lancé son slogan «moins d'Etat, plus de liberté» — que nous avons traduit en son temps par «*moins d'Etat pour les milieux modestes*» et «*plus de liberté pour les classes aisées*».

Dans notre pays, cette conception s'est progressivement imposée. Elle a contribué à établir un nouveau modèle libéral – d'où le terme de néolibéralisme – qui ressemble comme deux gouttes d'eau à son prédécesseur. Ils prétendent tous deux que l'économie comporte des mécanismes de stabilisation automatiques, lesquels fonctionnent de manière d'autant plus efficace que l'Etat s'abstient d'intervenir.

Et, au cas où ces éléments stabilisateurs ne jouent pas, ou pas suffisamment, la faute en revient à l'Etat qui en ferait toujours trop. Par conséquent l'Etat doit en faire encore moins, de manière à ce que l'économie puisse «*spontanément*» se rétablir. Et pour que l'Etat en fasse le moins possible, son désendettement est évidemment prioritaire. Ce qui coule de source.

Ce choix est foncièrement idéologique. Il ne peut s'appuyer sur aucune expérience concluante. Les baisses d'impôts n'ont jamais permis d'améliorer la conjoncture. La réduction des dettes publiques pas davantage. En revanche, les conséquences négatives en sont bien connues.

De manière très simplifiée, disons que ma dépense est ton revenu. Si je réduis ma dépense, ton revenu sera aussi diminué. Ce qui saute aux yeux au niveau individuel n'est pas moins vrai pour l'ensemble de la société. Quant aux dépenses de l'Etat, elles sont les revenus de sociétés, d'organisations, de personnes, de ménages. Si l'Etat, pour réduire son endettement, encaisse plus qu'il ne dépense, il réduit *ipso facto* les revenus qu'il distribue.

Faire de l'argent

Cette politique est assumée par les partis bourgeois. Malgré la réduction de la dette fédérale, il n'est pas question de renoncer au frein à

l'endettement, pour reprendre la terminologie en usage. Elle [explique](#), du moins en partie, que l'amélioration de la conjoncture est plus tardive et plus timide chez nous que dans d'autres pays, notamment l'Allemagne.

Ainsi, de fait, la politique de relance a été assumée par la BNS. Certes, son but premier était d'éviter que le franc ne s'envole exagérément. Il fallait empêcher un effondrement des exportations qui, à n'en pas douter, aurait provoqué de nombreuses fermetures d'entreprises et donc des pertes d'emplois très importantes.

Pour illustrer l'ampleur des interventions de la BNS, on peut la comparer à celle de la banque centrale des Etats-Unis. Les [réserves de devises](#) de cette dernière ont presque quintuplé, passant de 900 milliards à 4'200 milliards de dollars. Pour la BNS, la progression a été encore plus spectaculaire. Ses réserves ont décuplé, passant de 70 milliards à plus de 700 milliards. Où en serions-nous si ces interventions n'avaient pas eu lieu?

Le bilan dressé à l'occasion de ce dixième anniversaire permet de montrer que les difficultés auxquelles nous avons été confrontés ne sont pas tombées du ciel. Elles sont la conséquence de la cupidité insatiable du monde de la finance toujours prêt, aujourd'hui comme hier, à proposer toutes les astuces possibles et (in)imaginables

afin de «faire de l'argent». Mais l'ampleur et la durée de cette phase de récession résultent aussi de l'idéologie

libérale (re)devenue dominante et qui conduit à pratiquer, même en période de difficultés conjoncturelles sérieuses, une

politique de rigueur incompréhensible du point de vue économique et calamiteuse sur le plan social.

Correction

Rédaction - 22 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32292>

Dans l'article [Intéressante soirée de commémoration et de réflexion sur la LMR](#) (DP 2181), le livre que la sociologue Jacqueline Heinen prépare sera publié aux Editions Antipodes et non aux Editions d'en bas comme mentionné précédemment.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

De Prévoyance vieillesse 2020 à PV 20xx

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sgk-n-2016-08-19-b.aspx>

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-56635.html>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/ahv-first-aergert-pensionskassen/story/11238458>

<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:YV6gHqoxJFEJ:www.gfsbern.ch/DesktopModules/EasyDNNNews/DocumentDownload.ashx%3Fportalid%3D0%26moduleid%3D677%26articleid%3D1108%26documentid%3D686+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=ch&client=firefox-b>

<https://www.letemps.ch/suisse/2010/03/07/rejet-populaire-massif-baisse-taux-conversion>

<https://www.domainepublic.ch/articles/10257>

http://www.sjes.ch/published_f.php?PaperNr=2017-III-4&Year=2017

<https://www.domainepublic.ch/articles/20623>

<https://www.rts.ch/info/suisse/8913931-initiative-envisagee-pour-concentrer-les-retraites-dans-le-seul-pilier-de-l-avs.html>

<https://www.rts.ch/info/suisse/8913931-initiative-envisagee-pour-concentrer-les-retraites-dans-le-seul-pilier-d-e-l-avs.html>

Le périmètre élastique des activités agricoles

<https://www.domainepublic.ch/articles/32244>

https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l_amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-du-territoire--lat-/lat2.html

<https://www.sbv-usp.ch/fr/medias/prises-de-position/archive-2017/300817-lat-2/>

<http://www.sl-fp.ch/?setsprache>

http://www.verts.ch/gruene/fr/positions/environnement/amenagement_territoire/communiqués/170829_RPG_neue-elemente_f.html

http://www.sab.ch/fileadmin/user_upload/customers/sab/Stellungnahmen/2017/RPG_zweite_Teilrevision_2017_SN_29.08.2017.pdf

Le pont d’Hollywood par-dessus le «Röstigraben»

<http://www.bak.admin.ch/themen/04110/index.html?lang=fr>

<https://www.procinema.ch/fr/statistics/factsfigures/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/28889>

Dix ans de crise: ça se fête!

<http://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>

https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20110906/source/pre_20110906.fr.pdf

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/49484.pdf>

http://www.taxadvice.ch/m/mandanten/242/download/Austerite_budgetaire,_ou_comment_eviter_de_scier_la_branche_sur_laquelle_nous_sommes_assis_-_mars_2014.pdf

http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/09/20/la-fed-tente-un-retour-a-la-normale_5188778_3222.html

Correction

<https://www.domainepublic.ch/articles/32238>